

FARAMANS

MAIRIE :

Tél. 04.22.97

AGENCE POSTALE :

Heures d'ouverture au public : du Lundi au Vendredi de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. et Samedi de 8 h. à 12 h.

Opérations postales et Caisse d'Épargne : de 9 h. à 12 h. et de 14 à 16 h.

SERVICE DES EAUX

Mairie de RAJAY - Téléphone (74) 04.26.03

ACTIVITES DIVERSES :

Bibliothèque : Salle de la Mairie tous les quinze jours, le VENDREDI de 17 h. 30 à 19 h.

Club de Famille : Rencontre et travaux manuels, salle polyvalente, tous les jeudis à 14 h. 30.

Gymnastique d'Entretien pour Dames : Tous les mercredis à 20 h.

Ecole de Foot : Tous les mercredis de 14 h. à 16 h.

Cours de Formation Musicale : (District) : Tous les mardis à 16 h. 45^h.

À la suite des dernières élections Municipales, le Conseil est composé de :

MAIRE :

GILLIBERT Michel

ADJOINTS :

LAURENT Jean

GUILLOIN Roger

GROS Roger

LEBLANC Marie-Claude

CONSEILLERS MUNICIPAUX :

BRECOIRE Gérard

GILBERT Roger

SARLAND Paul

RICHARD Michel

MOUX Claude

CURIEUX Daniel

RICHARD Marie-Renée

DASSET Gérard

MUHOUD Catherine

BONNARDEL Diane

L'année s'achève, mais avant de tourner la page, arrêtons-nous quelques instants et faisons le point sur les réalisations de ces douze derniers mois.

VOIRIE

Dégâts des eaux : Suite aux inondations du 16 Mars, notre commune a connu elle aussi de gros dégâts, des passages busés arrachés, routes ravinées.

Le coût de ces réparations est de 33.554 F, en partie couvert par une subvention exceptionnelle.

Travaux courants : Revêtements superficiels de divers chemins : du Combel, de la Combe Ronjot, de la maison Bég à Patras Henri, de la maison Chazavet au croisement des Millères, du château d'eau au chemin de la Combe-Ronjot, limitrophe avec Rajay et Penol : CD 158 aux Ramelles, des Combes, du Suzon vers le Ronjot.

Corrections d'un caniveau devant l'école.

Emplois papiers.

Pour un montant total de travaux de 138.000 F.

ELECTRIFICATION

La commune est inscrite pour un montant de travaux de 150.000 F, pour le renforcement du quartier RONJOT, d'une partie du hameau des Ramelles, et de la Combe Ronjot.

Réalisation début 1984.

ECOLIS

L'ouverture d'une troisième classe élémentaire a permis une rentrée très satisfaisante. L'accueil des enfants a été possible dès le premier jour dans la classe préparée à cet effet dès l'année dernière (voir bulletin 82). Il reste néanmoins des travaux complémentaires à effectuer (plafonds, peintures, sols). Ils ont fait l'objet d'une demande de subvention et seront réalisés dans les meilleurs délais pour offrir un cadre plus agréable aux enfants.

Nous souhaitons la bienvenue à la nouvelle institutrice Mme ANDRE-POYAUD qui a la responsabilité de cette nouvelle classe, et à Mme AZIZ, institutrice de la classe enfantine.

AMENAGEMENT D'UNE ESPLANADE AUX ABORDS

DU PLAN D'EAU

L'aménagement de la place et des aires de jeux est terminé, seuls les espaces verts qui ont soufferts des conditions atmosphériques seront réalisés d'ici le printemps.



Concrète à l'esplanade.



Les Eydoches et la confluence d'un ruisseau du bois.

gneur de Chevrières Seigneur du-dit FARAMANS et ORNACIEUX et de là dans la même pente du vallon à un demi lieue de distance il va sortir au dessus du dit village de ST BARTHELEMY et l'on a remarqué que le dit ruisseau de l'EYDOCHE qui sort à Cornièlle au bas d'ORNACIEUX et à Faramans sort quelquefois pendant quelques années et c'est une commune opinion et très approuvée par les siècles passés, que c'est un signe de bonne saison pendant le temps et les années qu'il demeure tant, et c'est ainsi une chose éprouvée que lorsque le dit ruisseau de l'EYDOCHE revient en ses diverses sources que c'est un témoignage de mauvaise saison pendant le temps qu'il flue... autre qui sort de mauvais présages pour les mauvaises saisons, il amène avec lui certaines mauvaises influences sur les corps et santé des personnes qui sont habitants des dits lieux ou sort les dites sources, qu'il y en a bien peu qui puissent échapper d'être malades et languissants de diverses maladies et fièvres dont plusieurs en meurent, ...»

Un peu plus tard vers 1700 la carte de CASSINI nous montre un ruisseau venant de Cornièlle qui se subdivise en deux bras l'un longeant le bas d'ORNACIEUX et PENOL, l'autre le hameau de la Charrière puis à nouveau réuni au Nord du bois des Burelles pour rejoindre Marolles.

Toutefois on peut douter de l'exactitude de cette carte.

Le registre des délibérations du Conseil Municipal depuis 1800 nous éclaire sur l'attitude de nos prédécesseurs vis à vis de l'existence d'un vaste marécage entre les deux bras du ruisseau et sur les rapports entre l'Etat et la commune.

Le 2 Février 1823 Mr CHAURON de GRENOBLE propose au Conseil Municipal d'effectuer le dessèchement du Marais contre une concession de terrain. Le Conseil Municipal considère alors que : «le dessèchement n'est pas néces-

saire et que ce n'est sans doute que par erreur que l'on déclare sous le nom de Marais ce terrain »

Le 4 Septembre 1829 le Conseil Municipal examine une nouvelle demande de Mr CHAURON lequel réexpose notamment qu'il existe sur la commune de FARAMANS un marais de quinze à seize hectares qui n'est d'aucune utilité et que les eaux stagnantes produisent des échaillons et occasionnent des fièvres dans le voisinage.

Le Conseil Municipal proteste une nouvelle fois sur l'appellation de marais et prétend que «ces terrains sont qualifiés sur le cadastre du 28 Juillet 1864 sous le nom de Vernay» (sans doute à cause des vernas qui y poussent) et «qu'ils sont sains».

Concernant l'utilité de ce terrain le Conseil «assure au contraire qu'il est d'un grand avantage, ce terrain fait la principale ressource de la classe indigente qui y mène paître les bestiaux, et sans cette classe, les propriétés des habitants situés sur lesquelles ces bestiaux paissent journellement et forcément deviendraient exposées à tous les dommages».

Cette considération se passe de commentaires.

Il faudra attendre ensuite le 14 novembre 1862 date à laquelle l'Etat par la voie de «Messieurs les Ingénieurs des Ponts et Chaussées» propose un projet d'assèchement du marais «à la demande de plusieurs habitants atteints par son insalubrité et par application de la loi du 28 Juillet 1860» mais une fois de plus le projet est rejeté par le Conseil Municipal dont la composition sociologique n'a pas changé depuis 1823.

Le 27 Janvier 1863 le Conseil Municipal délibère à nouveau sur le projet d'assèchement suite à une nouvelle injonction de Monsieur le Préfet. Le Conseil refuse une fois de plus le projet par 14 voix contre 8 pour le motif suivant :

«Le marais n'est pas nuisible à la santé des habitants parce que la population de FARAMANS est robuste, forte et bien constituée, possédant parmi elle beaucoup de vieillards de soixante dix ans, quatre vingt et même quatre vingt et quatre.»

Devant ces refus successifs l'administration ne désarme pas et dépose à la mairie de PENOL le plan du grand canal et des canaux secondaires qui doivent être réalisés sur FARAMANS. Le Conseil de FARAMANS invite de nouveau à délibérer le 17.7.1865 rejette une nouvelle fois le projet, arguant cette fois-ci que le grand canal n'aboutit pas prolongé à l'aval «il s'ensuivrait les risques d'inondations de la prairie».

Malgré ce refus réitéré l'Etat fera réaliser les travaux au cours de l'hiver 1865/1866 pour un coût total de 22.885 F.; puis demandera à la commune de le rembourser ou de lui céder la moitié des terrains asséchés comme la loi du 28 Juillet 1860 l'y autorisait.

Par délibération du 28.6.1868 le Conseil Municipal considérant «que le travail a été fait en dépit du bon sens, refuse, adresse des «requisitoires» à Monsieur le Ministre et déclare qu'en cas de refus «la commune se soumet à recevoir le coup fatal». Ce qui ne manquera pas d'arriver; l'Etat après une nouvelle demande infructueuse en 1878 applique la loi et prélève la moitié des terrains qui seront mis en vente trois ans plus tard.

Par délibération du 18.8.1887 le maire sera alors autorisé à porter l'enchère jusqu'à 4.000 F. et à emprunter la somme nécessaire. Une taxe sur les bovins mis en pâture sur le marais communal permettra de rembourser l'annuité d'emprunt.

Ainsi un terme sera mis à cette longue période de report houleux entre la commune et l'Etat. Quant aux travaux, ils n'ont pas asséché le marais comme le craignaient les

Conseils d'alors, mais ils ont certainement contribué à assainir le hameau de Charrière jusqu'à la dernière décennie. Concernant les risques d'inondations à l'aval le temps aura finalement donné raison au Conseil Municipal de 1955, mais comme hier l'État, aujourd'hui la volonté communale et intercommunale apportera des améliorations sensibles pour de longues années.



VIE LOCALE

Cette année a vu naître trois nouvelles sociétés :

«La Boule du Moras» présidée par Monsieur MIOUX Claude

«La Société de PECHE de Pencl-Paransans», présidée par Monsieur Bernard SOUGEY.

Et «Le Groupe Théâtral», présidé par Madame Georgette GILLBERT.

Ces nouvelles associations auxquelles devrait bientôt s'ajouter un Club de Tennis de Table en cours de gestation, renforcent la vie associative en diversifiant les activités offertes à tous. Nous sommes heureux de leur exprimer ici nos encouragements.

Le Maire : Michel GILLBERT

et le Conseil Municipal